

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 octobre 2012

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° I-746

présenté par  
M. Morin et M. Philippe Vigier

**ARTICLE 15**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« VI. – Le II et le III du présent article ne s'appliquent pas lorsque les charges financières sont afférentes à des emprunts souscrits par les entreprises aux fins d'augmenter leurs investissements productifs d'au moins 20 %. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit par cet amendement d'inciter les sociétés qui souscrivent des emprunts à augmenter leurs investissements productifs.